



ERASMUS

European Region Action Scheme for the Mobility of University Students
Programme d'action européen pour la mobilité des étudiants

L'appellation **ERASMUS** provient du moine humaniste et théologien néerlandais ERASME (1465-1536), qui a voyagé durant de nombreuses années à travers l'Europe afin de s'enrichir des cultures et développer son humanisme.

Dispositif

Créé en 1987, ce programme d'échange permet d'améliorer et d'augmenter la mobilité des étudiants en Union Européenne, par le biais de leurs études ou de leurs stages.

Que permet ERASMUS+ pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur ?

➔ Mobilité d'études : A partir de la 2^{ème} année d'études supérieures, l'étudiant a la possibilité de partir pour une durée de **3 à 12 mois**, à destination d'un établissement d'enseignement supérieur titulaire de la Charte Erasmus+ situé dans un des pays participants. Les notes sont reconnues et prises en compte pour l'obtention du diplôme en France, notamment grâce au système crédits ECTS et au contrat d'études à signer avant le départ par l'étudiant et les 2 établissements concernés.

➔ Mobilité de stage en entreprise : Dès la 1^{ère} année d'études supérieures, l'étudiant a la possibilité de partir en stage pour une durée de **2 à 12 mois**, à destination d'une structure d'accueil (entreprise) située dans un des pays participants. Sa validation compte pour l'obtention du diplôme.

Bourse

Il vous est possible de bénéficier d'une aide financière pour un projet de mobilité dans un des pays indiqués ci-dessous :

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
<ul style="list-style-type: none">• AUTRICHE• DANEMARK• FINLANDE• FRANCE• IRLANDE• ITALIE• LICHTENSTEIN• NORVEGE• SUEDE• ROYAUME-UNI	<ul style="list-style-type: none">• BELGIQUE• CROATIE• REPUBLIQUE TCHEQUE• CHYPRE• ALLEMAGNE• GRECE• ISLANDE• LUXEMBOURG• PAYS-BAS• PORTUGAL• SLOVENIE• ESPAGNE• TURQUIE	<ul style="list-style-type: none">• BULGARIE• ESTONIE• HONGRIE• LETTONIE• LITUANIE• MALTE• POLOGNE• ROUMANIE• SLOVAQUIE• ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

Montant de l'aide :

Le montant de la bourse ERASMUS varie en fonction du lieu de stage. Les pays concernés par le programme, sont répertoriés en trois catégories. L'attribution du groupe dépend notamment des conditions de vie du pays.

Bénéficiaires

Les étudiants inscrits dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur, public ou privé, titulaire de la nouvelle Charte ERASMUS+ pour l'Enseignement Supérieur.

Les principaux concernés dans notre Etablissement, sont les étudiants inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année de BTS.

A vérifier : cela dépend du cursus dans lequel vous êtes intégré, si votre stage nécessite d'être effectué à l'étranger, et si les périodes et durées de stage s'accordent aux conditions ERASMUS+.

Conditions

- L'étudiant doit être inscrit en 1^{ère} ou 2^{ème} année de BTS ;
- Le stage doit être effectué au cours de l'année scolaire en cours ;
- Le stage doit être d'une durée minimale de 2 mois (de date à date) ;
- Pour bénéficier de la bourse ERASMUS, l'étudiant s'engage à respecter toutes les conditions de la Charte ERASMUS+.

Démarches à la Candidature

Pour postuler à la bourse ERASMUS, veuillez vous adresser au Bureau de l'Enseignement Supérieur auprès de **Madame TRAN** - Chargée de la Mobilité Internationale.

Il est important de manifester votre intérêt dès que possible.

Cela est nécessaire afin que vous sachiez si vous êtes éligible pour candidater, que vous soyez renseigné des modalités et démarches à effectuer, et de préparer en amont votre Dossier de Candidature ERASMUS+ Stage.



QUELQUES INFORMATIONS...

Le Lycée CARCADO-SAISSEVAL dispose d'une Charte ERASMUS+ pour l'Enseignement Supérieur, valable jusqu'en 2020.

Le Bureau de l'Enseignement Supérieur prend en charge les étudiants de BTS qui souhaitent faire une demande de bourse ERASMUS dans le cadre de leur stage à l'étranger.

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires pour constituer votre dossier :

Les différents supports à retirer au Bureau de l'Enseignement Supérieur :

- le Dossier de candidature
- le Kit de mobilité de stage ERASMUS+
- la Charte de l'étudiant
- le Guide de stage
- le formulaire Cerfa n°14463*01 (Demande de soin à l'International)
- le formulaire Cerfa n°12267*03 (Accident de travail).

Les pièces justificatives à déposer au Bureau de l'Enseignement Supérieur :

- une lettre de demande de Bourse + CV
- une photocopie de la Carte d'Identité ou du Passeport
- une photocopie de la Carte étudiant
- une photocopie de la carte vitale
- deux RIB
- une attestation de Responsabilité civile + Rapatriement
- une attestation de couverture sociale pour la durée et lieu de stage (CEAM...)
- une photocopie des billets de voyage
- une copie de la Convention de stage signée par toutes les parties (Etudiant/Entreprise/Etablissement).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Le Bureau de l'Enseignement Supérieur.